

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est, aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, un partenaire de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique. Sa gestion économe et rigoureuse, comme l'a relevé la Cour des comptes, lui permet d'exercer sa mission d'intérêt général de préservation du patrimoine non protégé : bâti, mobilier, industriel, naturel, maritime, fluvial, etc.

Des réductions d'impôt permettent de conjuguer mécénat participatif et mécénat d'entreprise en faveur des propriétaires publics et associatifs. Le label attribué par la Fondation permet aussi aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux. La Fondation s'engage en faveur des publics en difficultés et de la valorisation des métiers du patrimoine.

Avec plus de 500 délégués bénévoles et 70 salariés, son organisation est déconcentrée à l'échelle régionale, départementale et locale au plus près du terrain.

En Bretagne, plus de 1.000 projets ont été soutenus, représentant 120 millions d'euros de travaux de qualité réalisés et 35 millions d'euros d'aides financières octroyées.



FONDATION
DU
PATRIMOINE

APPEL AUX DONNS

Pour la restauration de l'église Notre-Dame de La Ferrière

Plus d'infos et don en ligne pour ce projet :
www.fondation-patrimoine.org/59477

MENTIONS LÉGALES

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions légales doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne vous convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case « anonyme » sur le bon de souscription. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

FONDATION DU PATRIMOINE

Antenne de Brest

55 rue Charles Nungesser - CS 20116 - 29802 BREST CEDEX 9

Tél. 02 98 04 86 28 bretagne@fondation-patrimoine.org

www.bretagne.fondation-patrimoine.org

MAIRIE DE LA FERRIERE

1 place de la Mairie - 22210 PLEMET

Tél. 02 96 26 75 59

mairie.laferriere@orange.fr

La délégation Bretagne de la Fondation du patrimoine est soutenue par :



RELIGIEUX RURAL URBAIN MARITIME MILITAIRE TRANSPORT NATUREL



Création graphique : Fondation du patrimoine Bretagne - juillet 2018 - Ne pas jeter sur la voie publique

LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE LA FERRIERE

L'église Notre Dame de la Ferrière est atypique de par sa forme en croix latine avec l'adjonction d'une chapelle communiquant avec l'aile nord de la nef. Son évolution historique et architecturale fut relativement mouvementée. En effet, dès 1128, l'évêque de Saint-Brieuc la concède à l'abbaye de Marmoutier. L'église de Lanthénac connut d'ailleurs la même histoire. Puis, en 1149, Eon Comte de Bréhan-Loudéac, fonde l'abbaye de Lanthénac.

De 1360 à 1380, la guerre de Cent ans sévit et l'église Notre Dame de la Ferrière est incendiée par les soldats anglais. Après plusieurs péripéties, cette magnifique église arrive donc jusqu'à nous et, comme l'ont fait nos ancêtres, nous avons le devoir de la restaurer et de la conserver pour la transmettre aux générations futures.

Preuve de son importance historique et architecturale, notre église est inscrite au titre des Monuments Historiques et nous pouvons y découvrir, à l'intérieur, de très objets classés et inscrits Monuments Historiques : Piéta, vitrail de l'arbre de Jessée de l'an 1551, Vierge à l'Enfant du XIIIe siècle, Groupe de l'Annonciation.

CONTREPARTIES POUR LES DONATEURS

Il n'y a pas de montant minimum pour les dons mais la déduction d'impôts permet de réduire notablement votre apport. Exemple pour un particulier:

- Pour 20 € de dons = coût réel de **6,80 €**
- Pour 50 € de dons = coût réel de **17 €**
- Pour 100 € de dons = coût réel de **34 €**

Vous serez tenus informés de l'avancement des travaux, tout au long du chantier, ainsi que de toutes les animations organisées autour et au profit de notre patrimoine.

En plus de votre reçu fiscal, **différentes contreparties** vous seront également offertes: diplôme de «mécène du patrimoine», visites de chantiers, visites guidées historiques, invitation à l'inauguration des travaux...

Dans un premier temps, les travaux les plus urgents seront la restauration de la maçonnerie et de la charpente des transepts et du chœur. L'urgence et l'intérêt de ces travaux ont amené la commune de La Ferrière à en assurer le financement avec le concours du Département, de la Région et de la DRAC mais une aide servant à amortir la part restant à la charge de la commune serait la bienvenue.

Ainsi, avec le concours de la Fondation du patrimoine, notre commune de La Ferrière lance une souscription publique en faisant appel à la générosité de tous pour mener à terme cette restauration.

Montant des travaux H.T	376 390 €
Montant des subventions attendues*	159 370 €
Part restant à la charge de la commune*	217 020 €

* Ces montants sont susceptibles d'évoluer en fonction des travaux.



OUI, JE FAIS UN DON DE..... EUROS POUR AIDER À LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE LA FERRIERE ET JE BÉNÉFICIE D'UNE RÉDUCTION D'IMPÔT POUR L'ANNÉE EN COURS

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

► **POUR LES PARTICULIERS** : votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de **66% du don** (dans la limite de 20% du revenu imposable).

Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.

Ou, à une réduction de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de **75% du don** (dans la limite de 50.000€). Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666€.

Un don de 1.000€ = 750€ d'économie d'impôt.

► **POUR LES ENTREPRISES** : votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de **60% du don** (dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires HT). Un don de 500€ = 300€ d'économie.

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

► **PAR INTERNET** : rapide et sécurisé
www.fondation-patrimoine.org/59477



► **FLASHEZ** le QR code ci-contre

► **PAR COURRIER**, Fondation du patrimoine - 55 rue Charles Nungesser - CS 20116 - 29802 BREST CEDEX 9 : retournez ce bon de souscription complété avec votre règlement par chèque à l'ordre de : « Fondation du patrimoine - Eglise Notre-Dame de la Ferrière ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

► Le montant de mon don est de _____ euros

► Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt :
 sur le revenu de solidarité sur la fortune sur les sociétés

► Je souhaite rester anonyme pour le maître d'ouvrage

► Nom et prénom : _____

► Adresse : _____

► Email : _____

► Téléphone : _____

Suite des mentions légales au verso